



# INFORMATIONS OFFICIELLES

Bulletin N° 103

Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire

---

## Conseil général

La prochaine assemblée du Conseil général aura lieu le lundi 26 octobre 2015 à 20h.00 à la salle villageoise. Les personnes qui souhaitent faire partie du Conseil sont priées de contacter M. Vincent Crottaz, Président, tél. 021 800 03 46.

## Paroisse du Pied du Jura

Cultes à Cottens :	Dimanche 25 octobre à 9h.00 Dimanche 20 décembre à 10h.30
Souper de paroisse :	Samedi 7 novembre 2015, 19h.30, salle villageoise de Cottens
Fête de Noël à Cottens :	Vendredi 18 décembre 2015 à 19h.30

## Recherche de surveillant(e)s - Sortie des élèves

La Municipalité recherche des personnes pour surveiller la sortie des élèves, soit 15 minutes à midi (11h.55 à 12h.10) et 15 minutes l'après-midi (15h.35 à 15h.50), activité qui sera rémunérée. L'idéal serait de mettre sur pied un groupe de plusieurs personnes qui puissent se relayer durant la semaine.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Madame Mandy Wagner Laurent, municipale, tél. 079 467 80 83.

## Elections fédérales du 18 octobre 2015 - voir affiche au pilier public (fontaine)

Objets :

1. Election des 18 membres vaudois du Conseil national
2. Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats

## Matériel officiel de vote

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal jusqu'au vendredi 16 octobre à 12h.00 au plus tard.

## Manières de voter

### Vote par correspondance

- envoi par la poste (doit être affranchi et parvenir au greffe le **vendredi 16 octobre au plus tard**)
- dépôt auprès de l'administration communale jusqu'au **vendredi 16 octobre à midi**
- dépôt dans la **boîte aux lettres « Votations »** située à côté du garage de la poste, jusqu'au **dimanche 18 octobre à 11h.00**

### **Vote au bureau électoral (dimanche de 10h.00 à 11h.00 au bureau communal)**

- ▲ Vous devez obligatoirement vous munir du matériel reçu : carte de vote (obligatoire), enveloppe et bulletins de vote. Le bureau électoral ne pourra en aucun cas vous délivrer une nouvelle carte de vote.

### **Déchets ménagers compostables**

Nous vous rappelons que les tonneaux bleus ne doivent contenir que des déchets ménagers de taille réduite, tels que restes de repas, épiluchures, sachets de thé, marc de café, coquilles d'œufs, etc. Aux endroits où il y a plusieurs tonneaux à disposition, nous vous remercions de **répartir vos déchets** entre les différents tonneaux afin de faciliter le travail de vidange du préposé.

### **Chiens**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer des animaux qui compromettraient la sécurité publique (art. 50 du règlement communal de police). Tout chien, même gentil et bien dressé, peut faire peur et avoir des réactions inattendues.

Les chiens ainsi que les objets qu'on leur lance peuvent provoquer des dégâts aux cultures. Leurs excréments peuvent contenir des parasites dangereux pour le bétail. Ils ne doivent donc pas être laissés libres dans les champs. Pour ramasser les crottes sur les trottoirs, chemins, places communales, ainsi que sur les propriétés privées et dans les champs, des distributeurs de sachets BRAVO et des poubelles sont à disposition à différents endroits du village. Pour le bien-être de tous, nous prions les propriétaires et promeneurs de chiens d'en faire usage.

En outre, nous vous rappelons que chaque chien doit :

- être identifiable et muni d'une puce électronique,
- être déclaré à l'administration communale.

### **Contrôle des champignons**

Le Contrôle officiel des champignons fonctionne tous les lundis et samedis de 17h.00 à 18h.00 au collège des Chavannes à Cossonay, tél. 021 861 04 95, et ceci jusqu'au 7 novembre 2015. Les contrôles sont gratuits.

### **Cartes journalières CFF**

D'un simple click de souris sur le site Internet [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) vous pouvez voir la disponibilité et commander une carte journalière CFF au prix de Fr. 40.-- pour les communes de Cossonay, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Senarclens et Vullierens ou Fr. 45.-- pour les autres communes.

Les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de Fr. 20.-- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou Internet.

### **Bibliothèque communale de Pampigny**

Elle est ouverte le mardi et le jeudi de 17h.00 à 19h.00 ainsi que le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 20h.00 à 21h.00 (fermée durant les vacances scolaires).

## Pyjam'bus

Toutes les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, le Pyjam'bus dessert 25 communes de la région morgienne, dont notre commune, depuis la gare de Morges. Il permet à celles et ceux qui ont passé la soirée à Morges ou au-delà de rentrer à domicile avec un transport public.

### Horaire

Le Pyjam'bus 791 part de la gare de Morges à 00h.40 et à 02.05 en direction de : Echichens, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Clarmont, **Cottens**, Colombier, St-Saphorin-sur-Morges, Vullierens, Aclens, Romanel-sur-Morges et Bremblens.

### Tarif

Un supplément de Fr. 4.-- est perçu en plus du titre de transport valable. La vente s'effectue auprès du chauffeur. Ces horaires et tarif sont valables jusqu'au 12 décembre 2015.

Afin de vous encourager à utiliser le Pyjam'bus, **nous remboursons le supplément de Fr. 4.-- à tous les habitants de la commune sur présentation du titre de transport au bureau communal.**

La Municipalité

**Objets trouvés** (pour tout renseignement s'adresser au bureau communal de Sévery, tél. 021 800 48 25)

- 3 vestes de pluie trouvées après la Fête du 1<sup>er</sup> août à Sévery.

## Manifestations

24.10.2015	Jeunesse Pampigny-Cottens, karaoké d'Halloween, à la grande salle de Pampigny
06.11.2015	Stamm de l'Amicale des anciens pompiers, dès 17h.30, dans le hall d'entrée de la salle villageoise de Cottens
07.11.2015	Souper de paroisse, 19h.30, à la salle villageoise de Cottens
07.11.2015	Badminton, fête du 20 <sup>ème</sup> anniversaire, salle de gym et grande salle de Pampigny
20.11.2015	Marché artisanal, de 16h.00 à 20h.00, à la salle villageoise de Cottens
21.11.2015	Marché artisanal, de 11h.00 à 19h.00, à la salle villageoise de Cottens
22.11.2015	Marché artisanal, de 11h.00 à 17h.00, à la salle villageoise de Cottens